

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving  
PWGSC  
33 City Centre Drive  
Suite 480  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5  
Bid Fax: (905) 615-2095

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada  
Ontario Region  
33 City Centre Drive  
Suite 480  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5

<b>Title - Sujet</b> ELECTRICAL SERVICES	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W7719-115080/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W7719-115080	<b>Date</b> 2012-07-17
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$TOR-014-5955	
<b>File No. - N° de dossier</b> TOR-1-34260 (014)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> at - à 02:00 PM on - le 2012-07-20	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Grozdanovski, Tase	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> tor014
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (905) 615-2080 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (905) 615-2060
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

La modification n° 001 vise à:

- A. Répondre à la question suivante, et
- B. Apporter changements à PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, Section 1.1.1 - Critères techniques obligatoires, et
- C. Apporter changements à Annexe « A » Énoncé des travaux, et
- D. Apporter changements à Annexe « B » Base de paiement.

A. Question et réponse

Q1. À la Partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 1., sous-article 1.1.1 Critères techniques obligatoires, et article (ii) le soumissionnaire doit posséder au moins cinq années d'expérience dans un contexte industriel, médical ou de recherche. Est-ce que le terme « soumissionnaire » renvoie à l'entité commerciale? Est-ce qu'il pourrait également s'agir du propriétaire de l'entité commerciale?

R1. Aux fins de cette demande de soumissions, le terme « soumissionnaire » renvoie à l'entité commerciale et non au responsable de l'entité commerciale.

Q2. Pouvez-vous fournir un ou des schémas unifilaires?

R2. Un schéma unifilaire sera disponible lors de l'attribution du contrat

B. Changements à PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, Section 1.1.1 - Critères techniques obligatoires

Supprimer :

- (i) Le soumissionnaire doit inclure dans sa proposition un (1) maître électricien attitré qui est agréé dans la province de l'Ontario, conformément à l'article 8 de l'énoncé des travaux.

Insérer :

- (i) Le soumissionnaire doit inclure dans sa proposition un (1) compagnon électricien attitré qui est agréé dans la province de l'Ontario, conformément à l'article 8 de l'énoncé des travaux.

C. Apporter changements à Annexe « A » Énoncé des travaux

- 1. à Annexe « A » Énoncé des travaux, section 3.0 Définitions

Supprimer :

c. **Maître électricien agréé désigne** une personne qualifiée et certifiée dans la province de l'Ontario pour installer, entretenir, mettre à l'essai, dépanner et réparer le câblage, les appareils, dispositifs de commande électriques et le matériel connexe dans les bâtiments et autres structures;

Insérer :

c. Compagnon électricien agréé désigne une personne qualifiée et certifiée dans la province de l'Ontario pour installer, entretenir, mettre à l'essai, dépanner et réparer le câblage, les appareils, dispositifs de commande électriques et le matériel connexe dans les bâtiments et autres structures;

2. à Annexe « A » Énoncé des travaux, section 8.0 Qualifications obligatoires de l'Entrepreneur

Supprimer :

8.1 L'Entrepreneur doit fournir les services d'un (1) maître électricien assigné aux travaux qui :

Insérer :

8.1 L'Entrepreneur doit fournir les services d'un (1) compagnon électricien agréé aux travaux qui :

3. à Annexe « A » Énoncé des travaux, section 14.0 Services d'appels d'urgence et de disponibilité

Supprimer :

14.2.4 À l'occasion on pourrait demander au maître électricien de fournir un service de disponibilité.

Insérer :

14.2.4 À l'occasion on pourrait demander au compagnon électricien agréé de fournir un service de disponibilité.

4. à Annexe « A » Énoncé des travaux, section 2.0 Bâtiments

Insérer :

Atelier de menuiserie et de la machine (nouveau bâtiment construit 2012).

## D. Apporter changements à Annexe « B » Base de paiement

Supprimer :

Dans son intégralité.

Insérer :

### ANNEXE « B »

#### BASE DE PAIEMENT

**1.0 PRIX MENSUEL FERME ET PRIX HORAIRE FERME POUR LA PÉRIODE DE CONTRAT :** à partir de la date du contrat jusqu'au 31 octobre 2013 inclusivement.

**1.1 Service quotidien (3 jours consécutifs par semaine, du lundi au vendredi):** taux ferme pour la main-d'œuvre pour les activités quotidiennes sur place d'entretien routinier, préventif et correctif pendant les heures régulières de travail (de 7h à 16h). Les jours de la semaine seront établis à l'attribution du contrat.

##### 1.1.1 TAUX MENSUEL FERME

CATÉGORIE	TAUX MENSUEL FERME
Compagnon électricien agréé	\$

**1.2 TAUX DE LA MAIN-D'OEUVRE POUR LES MÉTIERS (par heure)** – Taux horaire ferme pour l'entretien périodique, préventif et correctif pendant les heures normales de travail pour un électricien supplémentaire sur demande.

##### 1.2.1 TAUX HORAIRE FERME

CATÉGORIE	TAUX HORAIRE FERME
Compagnon électricien agréé	\$

**1.3 SERVICES D'URGENCE ET DE RAPPEL** – taux horaire ferme pour les services d'urgence et de rappel (SUR) au besoin, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, 365 jours par an. Ces prix ne s'appliquent qu'aux services d'urgence et de rappel et ne sont pas applicables si l'entrepreneur est déjà sur place pour d'autres travaux. Les taux comprennent les outils, l'équipement, les frais de camion, les déplacements, la supervision et les autres frais généraux.

SUR-1 = En dehors des heures normales de travail – du lundi au vendredi, de 16h à 7h.

SUR-2 = En dehors des heures normales de travail – le samedi, le dimanche et les jours fériés du gouvernement du Canada.

SUR-3 = Heures normales de travail – du lundi au vendredi, de 7h à 16h.

**1.3.1 TAUX HORAIRE FERME**

	TAUX HORAIRE FERME		
	SUR - 1	SUR - 2	SUR - 3
Compagnon électricien agréé	\$	\$	\$

**1.3.2 SERVICE HAUTE TENSION - TAUX HORAIRE FERME**

	SERVICE HAUTE TENSION - TAUX HORAIRE FERME		
	SUR - 1	SUR - 2	SUR - 3
Électricien agréé, spécialisé en lignes de haute tension	\$	\$	\$
Compagnon électricien agréé	\$	\$	\$

**1.3.3 SERVICE HAUTE TENSION – FRAIS DE CAMION FORFAITAIRES PAR COMMANDESUBSÉQUENTE**

	SERVICE HAUTE TENSION – FRAIS DE CAMION FORFAITAIRES PAR COMMANDESUBSÉQUENTE		
	ECB - 1	ECB - 2	ECB - 3
Frais de camion	\$	\$	\$

**C. MATÉRIAUX et BIENS CONSOMPTIBLES**

L'entrepreneur sera remboursé pour les dépenses directes raisonnables et engagées à bon escient pour l'achat de matériaux et de biens consommables dans le cadre d'un service de rappel au travail (conformément à l'Appendice 1, B). Ces dépenses seront payées au coût réel sans majoration, sur présentation d'un relevé détaillé appuyé par les reçus originaux. Les coûts remboursés comprendront la main-d'œuvre pour SUR-1, SUR-2, et SUR-3 (conformément à l'Appendice 1, B).

**D. PIÈCES, MATÉRIAUX et BIENS CONSOMPTIBLES**

L'entrepreneur sera remboursé pour les dépenses directes raisonnables et engagées à bon escient pour l'achat de pièces, matériaux et biens consommables conformément à la section 17 de l'Annexe A– Énoncé des travaux. Ces dépenses seront payées au coût réel, sans majoration, sur présentation d'un relevé détaillé appuyé par les reçus originaux.

Matériaux/pièces Coût estimé: 25000\$/par année

Biens consommables Coût estimé: 10000\$/par année

**2.0 PRIX MENSUEL FERME ET PRIX HORAIRE FERME POUR LA PÉRIODE OPTIONNELLE DE LA CONTRAT : 1 novembre 2013 à 31 avril 2014**

**2.1 Service quotidien (3 jours consécutifs par semaine, du lundi au vendredi):** taux ferme pour la main-d'œuvre pour les activités quotidiennes sur place d'entretien routinier, préventif et correctif pendant les heures régulières de travail (de 7h à 16h). Les jours de la semaine seront établis à l'attribution du contrat.

**2.1.1 TAUX MENSUEL FERME**

CATÉGORIE	TAUX MENSUEL FERME
Compagnon électricien agréé	\$

**2.2 TAUX DE LA MAIN-D'OEUVRE POUR LES MÉTIERS (par heure) –** Taux horaire ferme pour l'entretien périodique, préventif et correctif pendant les heures normales de travail pour un électricien supplémentaire sur demande.

**2.2.1 TAUX HORAIRE FERME**

CATÉGORIE	TAUX HORAIRE FERME
Compagnon électricien agréé	\$

**2.3 SERVICES D'URGENCE ET DE RAPPEL –** taux horaire ferme pour les services d'urgence et de rappel (SUR) au besoin, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, 365 jours par an. Ces prix ne s'appliquent qu'aux services d'urgence et de rappel et ne sont pas applicables si l'entrepreneur est déjà sur place pour d'autres travaux. Les taux comprennent les outils, l'équipement, les frais de camion, les déplacements, la supervision et les autres frais généraux.

SUR-1 = En dehors des heures normales de travail – du lundi au vendredi, de 16h à 7h.

SUR-2 = En dehors des heures normales de travail – le samedi, le dimanche et les jours fériés du gouvernement du Canada.

SUR-3 = Heures normales de travail – du lundi au vendredi, de 7h à 16h.

**2.3.1 TAUX HORAIRE FERME**

	TAUX HORAIRE FERME		
	SUR - 1	SUR - 2	SUR - 3
Compagnon électricien agréé	\$	\$	\$

**2.3.2 SERVICE HAUTE TENSION - TAUX HORAIRE FERME**

	SERVICE HAUTE TENSION - TAUX HORAIRE FERME		
	SUR - 1	SUR - 2	SUR - 3
Électricien agréé, spécialisé en lignes de haute tension	\$	\$	\$
Compagnon électricien agréé	\$	\$	\$

**2.3.3 SERVICE HAUTE TENSION – FRAIS DE CAMION FORFAITAIRES PAR COMMANDESUBSÉQUENTE**

	SERVICE HAUTE TENSION – FRAIS DE CAMION FORFAITAIRES PAR COMMANDESUBSÉQUENTE		
	ECB - 1	ECB - 2	ECB - 3
Frais de camion	\$	\$	\$

**C. MATÉRIAUX et BIENS CONSOMPTIBLES**

L'entrepreneur sera remboursé pour les dépenses directes raisonnables et engagées à bon escient pour l'achat de matériaux et de biens consommables dans le cadre d'un service de rappel au travail (conformément à l'Appendice 1, B). Ces dépenses seront payées au coût réel sans majoration, sur présentation d'un relevé détaillé appuyé par les reçus originaux. Les coûts remboursés comprendront la main-d'œuvre pour SUR-1, SUR-2, et SUR-3 (conformément à l'Appendice 1, B).

**D. PIÈCES, MATÉRIAUX et BIENS CONSOMPTIBLES**

L'entrepreneur sera remboursé pour les dépenses directes raisonnables et engagées à bon escient pour l'achat de pièces, matériaux et biens consommables conformément à la section 17 de l'Annexe A– Énoncé des travaux. Ces dépenses seront payées au coût réel, sans majoration, sur présentation d'un relevé détaillé appuyé par les reçus originaux.

Matériaux/pièces Coût estimé: 25000\$/par année

Biens consommables Coût estimé: 10000\$/par année

**PRIX MENSUEL FERME ET PRIX HORAIRE FERME POUR LA PÉRIODE OPTIONNELLE DE LA CONTRAT : 1 mai 2014 à 31 octobre 2014**

**3.1 Service quotidien (3 jours consécutifs par semaine, du lundi au vendredi):** taux ferme pour la main-d'œuvre pour les activités quotidiennes sur place d'entretien routinier, préventif et correctif pendant les heures régulières de travail (de 7h à 16h). Les jours de la semaine seront établis à l'attribution du contrat.

**3.1.1 TAUX MENSUEL FERME**

CATÉGORIE	TAUX MENSUEL FERME
Compagnon électricien agréé	\$

**3.2 TAUX DE LA MAIN-D'OEUVRE POUR LES MÉTIERS (par heure)** – Taux horaire ferme pour l'entretien périodique, préventif et correctif pendant les heures normales de travail pour un électricien supplémentaire sur demande.

**3.2.1 TAUX HORAIRE FERME**

CATÉGORIE	TAUX HORAIRE FERME
Compagnon électricien agréé	\$

**3.3 SERVICES D'URGENCE ET DE RAPPEL** – taux horaire ferme pour les services d'urgence et de rappel (SUR) au besoin, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, 365 jours par an. Ces prix ne s'appliquent qu'aux services d'urgence et de rappel et ne sont pas applicables si l'entrepreneur est déjà sur place pour d'autres travaux. Les taux comprennent les outils, l'équipement, les frais de camion, les déplacements, la supervision et les autres frais généraux.

SUR-1 = En dehors des heures normales de travail – du lundi au vendredi, de 16h à 7h.

SUR-2 = En dehors des heures normales de travail – le samedi, le dimanche et les jours fériés du gouvernement du Canada.

SUR-3 = Heures normales de travail – du lundi au vendredi, de 7h à 16h.

**3.3.1 TAUX HORAIRE FERME**

	TAUX HORAIRE FERME		
	SUR - 1	SUR - 2	SUR - 3
Compagnon électricien agréé	\$	\$	\$

**3.3.2 SERVICE HAUTE TENSION - TAUX HORAIRE FERME**

	<b>SERVICE HAUTE TENSION - TAUX HORAIRE FERME</b>		
	<b>SUR - 1</b>	<b>SUR - 2</b>	<b>SUR - 3</b>
Électricien agréé, spécialisé en lignes de haute tension	\$	\$	\$
Compagnon électricien agréé	\$	\$	\$

**3.3.3 SERVICE HAUTE TENSION – FRAIS DE CAMION FORFAITAIRES PAR COMMANDESUBSÉQUENTE**

	<b>SERVICE HAUTE TENSION – FRAIS DE CAMION FORFAITAIRES PAR COMMANDESUBSÉQUENTE</b>		
	<b>ECB - 1</b>	<b>ECB - 2</b>	<b>ECB - 3</b>
Frais de camion	\$	\$	\$

**C. MATÉRIAUX et BIENS CONSOMPTIBLES**

L'entrepreneur sera remboursé pour les dépenses directes raisonnables et engagées à bon escient pour l'achat de matériaux et de biens consommables dans le cadre d'un service de rappel au travail (conformément à l'Appendice 1, B). Ces dépenses seront payées au coût réel sans majoration, sur présentation d'un relevé détaillé appuyé par les reçus originaux. Les coûts remboursés comprendront la main-d'œuvre pour SUR-1, SUR-2, et SUR-3 (conformément à l'Appendice 1, B).

**D. PIÈCES, MATÉRIAUX et BIENS CONSOMPTIBLES**

L'entrepreneur sera remboursé pour les dépenses directes raisonnables et engagées à bon escient pour l'achat de pièces, matériaux et biens consommables conformément à la section 17 de l'Annexe A– Énoncé des travaux. Ces dépenses seront payées au coût réel, sans majoration, sur présentation d'un relevé détaillé appuyé par les reçus originaux.

Matériaux/pièces Coût estimé: 25000\$/par année

Biens consommables Coût estimé: 10000\$/par année

**4.0 PRIX MENSUEL FERME ET PRIX HORAIRE FERME POUR LA PÉRIODE OPTIONNELLE DE LA CONTRAT : 1 novembre 2014 à 31 avril 2015**

**4.1 Service quotidien (3 jours consécutifs par semaine, du lundi au vendredi):** taux ferme pour la main-d'œuvre pour les activités quotidiennes sur place d'entretien routinier, préventif et correctif pendant les heures régulières de travail (de 7h à 16h). Les jours de la semaine seront établis à l'attribution du contrat.

**4.1.1 TAUX MENSUEL FERME**

CATÉGORIE	TAUX MENSUEL FERME
Compagnon électricien agréé	\$

**4.2 TAUX DE LA MAIN-D'OEUVRE POUR LES MÉTIERS (par heure)** – Taux horaire ferme pour l'entretien périodique, préventif et correctif pendant les heures normales de travail pour un électricien supplémentaire sur demande.

**4.2.1 TAUX HORAIRE FERME**

CATÉGORIE	TAUX HORAIRE FERME
Compagnon électricien agréé	\$

**4.3 SERVICES D'URGENCE ET DE RAPPEL** – taux horaire ferme pour les services d'urgence et de rappel (SUR) au besoin, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, 365 jours par an. Ces prix ne s'appliquent qu'aux services d'urgence et de rappel et ne sont pas applicables si l'entrepreneur est déjà sur place pour d'autres travaux. Les taux comprennent les outils, l'équipement, les frais de camion, les déplacements, la supervision et les autres frais généraux.

SUR-1 = En dehors des heures normales de travail – du lundi au vendredi, de 16h à 7h.

SUR-2 = En dehors des heures normales de travail – le samedi, le dimanche et les jours fériés du gouvernement du Canada.

SUR-3 = Heures normales de travail – du lundi au vendredi, de 7h à 16h.

**4.3.1 TAUX HORAIRE FERME**

	TAUX HORAIRE FERME		
	SUR - 1	SUR - 2	SUR - 3
Compagnon électricien agréé	\$	\$	\$

**4.3.2 SERVICE HAUTE TENSION - TAUX HORAIRE FERME**

	<b>SERVICE HAUTE TENSION - TAUX HORAIRE FERME</b>		
	<b>SUR - 1</b>	<b>SUR - 2</b>	<b>SUR - 3</b>
Électricien agréé, spécialisé en lignes de haute tension	\$	\$	\$
Compagnon électricien agréé	\$	\$	\$

**4.3.3 SERVICE HAUTE TENSION – FRAIS DE CAMION FORFAITAIRES PAR COMMANDESUBSÉQUENTE**

	<b>SERVICE HAUTE TENSION – FRAIS DE CAMION FORFAITAIRES PAR COMMANDESUBSÉQUENTE</b>		
	<b>ECB - 1</b>	<b>ECB - 2</b>	<b>ECB - 3</b>
Frais de camion	\$	\$	\$

**C. MATÉRIAUX et BIENS CONSOMPTIBLES**

L'entrepreneur sera remboursé pour les dépenses directes raisonnables et engagées à bon escient pour l'achat de matériaux et de biens consommables dans le cadre d'un service de rappel au travail (conformément à l'Appendice 1, B). Ces dépenses seront payées au coût réel sans majoration, sur présentation d'un relevé détaillé appuyé par les reçus originaux. Les coûts remboursés comprendront la main-d'œuvre pour SUR-1, SUR-2, et SUR-3 (conformément à l'Appendice 1, B).

**D. PIÈCES, MATÉRIAUX et BIENS CONSOMPTIBLES**

L'entrepreneur sera remboursé pour les dépenses directes raisonnables et engagées à bon escient pour l'achat de pièces, matériaux et biens consommables conformément à la section 17 de l'Annexe A– Énoncé des travaux. Ces dépenses seront payées au coût réel, sans majoration, sur présentation d'un relevé détaillé appuyé par les reçus originaux.

Matériaux/pièces Coût estimé: 25000\$/par année

Biens consommables Coût estimé: 10000\$/par année

**PRIX MENSUEL FERME ET PRIX HORAIRE FERME POUR LA PÉRIODE OPTIONNELLE DE LA CONTRAT : 1 mai 2015 à 31 octobre 2015**

**5.1 Service quotidien (3 jours consécutifs par semaine, du lundi au vendredi):** taux ferme pour la main-d'œuvre pour les activités quotidiennes sur place d'entretien routinier, préventif et correctif pendant les heures régulières de travail (de 7h à 16h). Les jours de la semaine seront établis à l'attribution du contrat.

**5.1.1 TAUX MENSUEL FERME**

CATÉGORIE	TAUX MENSUEL FERME
Compagnon électricien agréé	\$

**5.2 TAUX DE LA MAIN-D'OEUVRE POUR LES MÉTIERS (par heure)** – Taux horaire ferme pour l'entretien périodique, préventif et correctif pendant les heures normales de travail pour un électricien supplémentaire sur demande.

**5.2.1 TAUX HORAIRE FERME**

CATÉGORIE	TAUX HORAIRE FERME
Compagnon électricien agréé	\$

**5.3 SERVICES D'URGENCE ET DE RAPPEL** – taux horaire ferme pour les services d'urgence et de rappel (SUR) au besoin, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, 365 jours par an. Ces prix ne s'appliquent qu'aux services d'urgence et de rappel et ne sont pas applicables si l'entrepreneur est déjà sur place pour d'autres travaux. Les taux comprennent les outils, l'équipement, les frais de camion, les déplacements, la supervision et les autres frais généraux.

SUR-1 = En dehors des heures normales de travail – du lundi au vendredi, de 16h à 7h.

SUR-2 = En dehors des heures normales de travail – le samedi, le dimanche et les jours fériés du gouvernement du Canada.

SUR-3 = Heures normales de travail – du lundi au vendredi, de 7h à 16h.

**5.3.1 TAUX HORAIRE FERME**

	TAUX HORAIRE FERME		
	SUR - 1	SUR - 2	SUR - 3
Compagnon électricien agréé	\$	\$	\$

**5.3.2 SERVICE HAUTE TENSION - TAUX HORAIRE FERME**

	<b>SERVICE HAUTE TENSION - TAUX HORAIRE FERME</b>		
	<b>SUR - 1</b>	<b>SUR - 2</b>	<b>SUR - 3</b>
Électricien agréé, spécialisé en lignes de haute tension	\$	\$	\$
Compagnon électricien agréé	\$	\$	\$

**5.3.3 SERVICE HAUTE TENSION – FRAIS DE CAMION FORFAITAIRES PAR COMMANDESUBSÉQUENTE**

	<b>SERVICE HAUTE TENSION – FRAIS DE CAMION FORFAITAIRES PAR COMMANDESUBSÉQUENTE</b>		
	<b>ECB - 1</b>	<b>ECB - 2</b>	<b>ECB - 3</b>
Frais de camion	\$	\$	\$

**C. MATÉRIAUX et BIENS CONSOMPTIBLES**

L'entrepreneur sera remboursé pour les dépenses directes raisonnables et engagées à bon escient pour l'achat de matériaux et de biens consommables dans le cadre d'un service de rappel au travail (conformément à l'Appendice 1, B). Ces dépenses seront payées au coût réel sans majoration, sur présentation d'un relevé détaillé appuyé par les reçus originaux. Les coûts remboursés comprendront la main-d'œuvre pour SUR-1, SUR-2, et SUR-3 (conformément à l'Appendice 1, B).

**D. PIÈCES, MATÉRIAUX et BIENS CONSOMPTIBLES**

L'entrepreneur sera remboursé pour les dépenses directes raisonnables et engagées à bon escient pour l'achat de pièces, matériaux et biens consommables conformément à la section 17 de l'Annexe A– Énoncé des travaux. Ces dépenses seront payées au coût réel, sans majoration, sur présentation d'un relevé détaillé appuyé par les reçus originaux.

Matériaux/pièces Coût estimé: 25000\$/par année

Biens consommables Coût estimé: 10000\$/par année